

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Pierre Bernard

1634 - 1680

* * *

Années 1662-1663

3 E 69 / 297

par Thomas Spinosa

1662

Mariage entre Jean Sarrazin et Anne Barral – f°9

Le 08/01/1662 contrat de mariage entre Jean Sarrazin « le puisné » fils des feus Arnaud et Catherine Pascal, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Anne Barral, fille de Barthélémy et de feu Marguerite Imbert, d'Aix-en-Provence (13), résidant en ce lieu. L'époux est assisté et autorisé par Jean et Antoine Sarrazin, ses frères ; l'épouse l'est par son père.

L'épouse s'est assignée en dot tous ses biens et droits. En déduction et à bon compte de ces droits, l'époux a reçu à l'instant la somme de 50 livres des mains et propre argent de Jean Sicard fils de Jean, bourgeois de ce lieu, qui a prêté ladite somme à ladite Anne Barral laquelle a cédé en échange pareille somme à prendre quand bon lui semblera de Claude et François Barral, ses frères, sur les droits qu'elle a sur les biens de leur feu mère. L'époux a aussi confessé avoir reçu de Silvestre Michel, femme dudit Barral, la somme de 45 livres au prix des robes et linges de l'épouse et d'une charge de conségal ; et, en plus, une vieille vanne et deux linceuls que ladite Michel a donné. L'époux fait reconnaissance des 95 livres. Il sera fait à l'épouse aux communs dépens de ladite Michel et de l'époux un habit de cadis de Nîmes de la couleur que l'épouse choisira pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Barral, en présence de Louis Gavaudan bourgeois et Bernard Vian tailleur d'habits, de ce lieu. [Signé : B Barral, Gavaudan, Sicard, B Vian]

Ajout avec les signatures : Ledit Gavaudan donne à l'épouse deux panaulx de conségal. Ledit Sicard donne à l'épouse 3 livres. Et à l'instant ledit Sarrazin a reçu lesdits 3 livres et les deux panaulx de conségal.

Le 14/01/1662, ledit Jean Sicard a confessé avoir reçu de Claude Barral la somme de 50 livres cédée par ladite Anne Barral, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Ginies bourgeois de La Bastidonne (84) et Honoré Jourdan dudit lieu. [Signé : Sicard, Ginies]

Quittance pour Louis Daumas et reconnaissance de dot pour Marguerite Daumas – f°14

Le 09/01/1662 a comparu Antoine Sarrazin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de Marguerite Daumas a confessé avoir reçu de Louis Daumas, du lieu d'Esparron (83) domicilié à Aix-en-Provence (13), son beau-père, présent, la somme de 45 livres en déduction et à bon compte de la dot promise à ladite Marguerite dans son contrat de mariage enregistré chez Me Sauvecane notaire. D'où quittance ainsi que de 60 livres pour le coffre, les robes et ameublements de femme de l'épouse, avec reconnaissance totale de 105 livres au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Martin et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : C Martin, C Jourdan]

Quittance pour Pierre Canard et Jacquelin Alion et reconnaissance pour Marguerite Allion – f°23

Le 11/01/1662 a comparu Me Georges Gueidan notaire royal de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Canard, fils et héritier de Jaumette Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 90 livres en déduction et à bon compte de 115 livres que ledit Canard et ladite Reynaud sa mère lui devaient tant pour reste de diverses obligations que pour des prêts faits verbalement, selon leur compte fait ce jour. Ladite somme a été reçue des mains et propre argent de Jacquelin Allion du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84), beau-père dudit Canard, présent, à compte d'une plus grande somme qu'il doit audit Canard suivant son acte de mariage reçu chez ce notaire. D'où quittance de la part dudit Gueidan et cession d'actions en faveur dudit Allion sur cette somme, « sauf a luy de se fere payer les vingt cinq livres quatorze soulz restantes et les droits de cosses que luy sont deubs tant de la ferme du sieur Lheraud si devant fermier des droictz seigneuriaux de cedit lieu que a luy comme fermier moderne ». Ledit Canard comme mari de ladite Allion, fait quittance à son beau-père de la somme de 90 livres et en fait la reconnaissance au profit de sa femme, absente.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard fils de Jean bourgeois et de Gaspard Bressier de ce lieu, ainsi que de Jacques Gay cordonnier de Saint-Martin-de-Castillon. [Signé : Gueidan, Jaquellin Allion, Sicard, J Gay]

Reconnaissance de dot pour Louise Silvestre – f°25

Le 14/01/1662 a comparu Antoine Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Louise Silvestre, a confessé avoir reçu d'Etienne et Guillaume Silvestres, frères, et des hoirs d'Antoine et Jacques Silvestre, ledit Etienne présent, la somme de 40 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Louise Silvestre par son contrat de mariage reçu chez ce notaire. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Gabriel et Guillaume Rougon de ce lieu. [Signé : Jean Pire Gabriel]

Testament de Marie Ollivier – f°43

Le 19/01/1662 testament de Marie Ollivier veuve de Michel Bartholin du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84). Si elle décède à Saint-Martin-de-Castillon, elle souhaite être inhumée dans l'église paroissiale, dans la tombe de ses prédécesseurs et si elle meurt en ce lieu, elle souhaite être inhumée dans la chapelle de Saint-Joseph en l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant lesdites églises.

Elle lègue à Dominique et Jacques Pourchier, ses petits-fils, enfants des feus Antoine Pourchier et Catherine Ricard, sa fille, et à chacun d'eux la somme de 15 livres à payer dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritière universelle Marguerite Ricard, sa fille et de feu Daniel Ricard son premier mari, femme de Pierre Masse marchand de ce lieu. Elle nomme pour gadiateur Joseph Allemand, marchand, « son bon amy ». Fait et publié dans la maison dudit Masse, aux faubourgs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Balthazar Emin écuyer, Me André Gavaudan notaire royal, Jean Vallette, Jean Rougon fils de Jacques, Pons Pourpe, Martin Rique et Balthazar Chansaur, de ce lieu. [Signé : B Eimin, Gavaudan, P Pourpe, Jean Rougon]

Testament de Michel Comte – f°66

Le 02/02/1662 testament de Michel Comte originaire de Mirabeau (84), habitant en ce lieu de La Bastidonne (84). Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église. Il lègue à Jeanne Jausseran, sa femme « pour la bonne amitié » qu'il a pour elle, « en consideration aussi des bons et agreables servisses qu'il a receu et espere recepvoir d'elle », tous les meubles et ustensiles de maison, fruits et bétail et autres mobiliers qu'il aura à son décès. De plus il lui lègue tous les fruits pendants en ses biens et l'usufruit et la jouissance de tous ses biens dans qu'elle vivra en état de viduité et en nourrissant et entretenant leurs enfants, les garçons jusqu'à l'âge de 25 ans et les filles jusqu'à leur mariage. Il la nomme tutrice et administratrice de leurs enfants, sans qu'elle ait à faire d'inventaire ou à rendre de compte ou de reliquat et le cas échéant le lui lègue.

Il lègue à Anne, sa fille et de ladite Jausseran, la somme de 150 livres en plus de ses ameublements de femme, à payer 45 livres au jour du mariage et le reste en trois paies égales, une par an à la date du mariage à partir de l'année suivante.

Il nomme pour héritiers universels André, Clément, Elzias et François Comte, ses quatre fils et de ladite Jausseran, à parts égales, sans « que ledit André se puisse prevalloire de la terre qu'il aquit de George Brun de La Tour d'Aigues pour aultant que le testateur en a payé partie d'un prix et pressuppose en payer l'autre ». Il nomme pour gadiateur Pierre Rey « son bon ami ». Fait et publié à La Bastidonne, en présence de Jean Ginies, Jean Antoine Queyrel, Luquin Gilly, André Queyrel, Gabriel Queyrel, Charles Queyrel et Pierre Rey, tous de ce lieu. [Signé : Ginies, Gilly, A Queyrel, G Queyrel]

Mariage entre Marc Antoine Pascal et Françoise Bœuf – f°70

Le 03/02/1662 contrat de mariage entre Marc Antoine Pascal fils d'Angelin et de feu Gabrielle Andrieve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Françoise Bœuf, fille de feu Pascal vitrier, et de Marguerite Vian, de ce lieu. L'époux est assisté et autorisé par son père ; l'épouse par sa mère et par Pierre Bœuf maître « chouvreur » son oncle paternel.

L'épouse s'est assignée en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse lui donne une maison et jardin à l'arrière, aux faubourgs de ce lieu, quartier du Pont de l'Eze confrontant jardin de François Ollivier, étable d'Antoine Turrier, jardin de Lazarin Darbon, étables de Jean et Louis Meynier, des hoirs de Gabriel Reynaud, la rue du côté du levant et le chemin du côté du midi. Elle donne aussi à sa fille le tiers de tous ses biens à prendre à son décès et à partager avec Guillaume et autre Françoise Bœuf, ses enfants et dudit feu Pascal. D'ici là, elle se réserve les fruits et usufruits de tous ses biens, incluant la maison et jardin. Il sera fait aux communs dépens des parties à l'épouse un habit de sargette de la couleur qu'elle choisira. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.

Le père de l'époux promet d'entretenir le couple et leur famille chez lui et promet d'instituer son fils comme héritier pour la moitié de ses biens avec Claude Pascal son autre fils. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Vian en présence d'Antoine Darbon marchand, Claude Roux et Christophe Eyriès, de ce lieu. [Signé : Eyrieys, Rous]

Mariage entre Angelin Pascal et Marguerite Vian – f°73

Le 03/02/1662 contrat de mariage entre Angelin Pascal fils des feus Joseph et Delphine Franc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Vian, veuve de Pascal Bœuf, fille des feus Elzias Vian et Jaumette Richier, de ce lieu. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait aux communs dépens des parties un habit de cadis pour l'épouse pour le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ladite Vian, en présence d'Antoine Darbon marchand, Claude Roux et Christophe Eyriès tisseur à toile, de ce lieu. [Signé : Eyrieys, Rous]

Testament de Magdeleine Masse – f°121

Le 02/03/1662 testament de Magdeleine Masse, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), femme de Pierre Reymond dit Bigarrat du lieu de Lourmarin (84), malade, au lit. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

« D'autant qu'elle a esté abandonnée de sondit mari et des parentz a cauze qu'elle n'a pas voullu proffesser la religion prethendue reformée, elle ne leur legue rien »

Elle lègue à Catherine Larmet fille d'Esprit Larmet, « en consideration de l'amitié qu'elle luy porte et des services » qu'elle a reçus d'elle « journellement » la somme de 60 livres à payer dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritière universelle Isabeau Richard fille de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84). Elle nomme pour gadiateur Luc Rougon de ce lieu « son bon amy ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, « dans le bas estage de la maison » de Guillaume Guion, en présence de Jean Pourchier, Marquet Chansaur, Balthazar Pourpe, Claude Martin tisseur de draps, Jean Tamisier et Etienne Larmet de ce lieu. [Signé : C Martin, J Tamisier, Chansaut, Pourpre, J Pourchier]

En marge : il y a quittance dudit légat au mariage de ladite Larmet le 03/05/1670

Testament d'Elzias Duserre – f°125

Le 05/03/1662 testament d'Elzias Duserre [Dauxerre] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Il lègue à Catherine sa fille, de ... [raturé] Roman [et fille de feu Françoise Roman, première femme du testateur], la somme de 6 livres en plus de la dot qu'il lui a constitué dans son contrat de mariage avec Sauvaire Bertet son premier mari. Ce legs est à payer dans l'an de son décès.

Pour la « bonne amitié » qu'il porte à Catherine Pally, sa femme, « en consideration aussi des bons et agreables services qu'il a receu et espere recevoir d'elle », il lui lègue tous les fruits, meubles et ustensiles de maison qu'il aura à son décès. Il lui lègue les fruits et usufruits de tous ses biens pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité. Elle devra nourrir et entretenir Jean, leur fils, jusqu'à ce qu'il ait l'âge de 25 ans, ce dernier devant travailler sous sa puissance. Il la nomme tutrice et administratrice de leur fils sans que sa femme ait besoin de faire d'inventaire, ni de rendre de compte et en cas contraire lui lègue le reliquat. Si son fils se marie, il veut que sa femme lui laisse la moitié de la terre et vigne qu'il possède quartier de Rafineau et la moitié des meubles et ustensiles de maison jusqu'à la valeur de 30 livres.

Il nomme pour héritier universel son dit fils Jean. Si ce dernier meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il lui substitue sa femme ladite Catherine Pally et à son défaut les enfants qu'elle pourrait avoir d'un second mariage. Si elle meurt sans enfants, il lui substitue Jean Pierre Bertet fils dudit Sauvaire Bertet et de Catherine sa fille. Il nomme comme gadiateur Claude Martin « son bon amy ». Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence d'André Thopin, Barthélémy Bouzon, Etienne Lantelme, Jean Rougon fils de Jacques, Denis Escouffier, Jean Rougier et André Royère, de ce lieu. [Signé : Bouzon, A Thoupin, E Lantelme, D Escouffier, Jean Rougon]

Reconnaissance pour Marguerite Vian et Françoise Bœuf – f°160

Le 25/04/1662 a comparu Angelin Pascal travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Vian sa femme, absente, la somme de 80 livres, prix auquel ont été estimés les ustensiles, meubles de maison, habits et ameublements de femme de son épouse, suivant des amis communs. Comme père et administrateur de Marc Antoine Pascal, ce dernier mari de Françoise Bœuf, il confesse avoir reçu précédemment de ladite Bœuf les robes, linges et ameublements de femme de cette dernière, le tout estimé à 25 livres par les mêmes amis communs. Au total, il fait quittance de 105 livres qu'il reconnaît à sa femme et à sa belle-fille. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons Ferrier et Me Barthélémy Bouzon de ce lieu. [Signé : Bouzon, Ferrier]

Quittance pour Pierre Villard et reconnaissance pour Marguerite Laugier – f°180

Le 16/05/1662 étant donné que feu Jean Laugier, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a par son testament, reçu chez ce notaire le 11/05/1654, légué à Pierre Villard, ménager de ce lieu, son beau-frère, les fruits et usufruits de tous ses biens pour en jouir jusqu'à ce que Marguerite Laugier fille dudit Claude et petite-fille du testateur se marie, en la nourrissant et l'entretenant et en ayant été nommé tuteur et administrateur de ladite Laugier sans avoir à rendre de compte ou à faire d'inventaire [folio 182 flou]

Quittance pour Jean Claude Lantelme et reconnaissance de dot pour demoiselle Anne Reynaud – f°192

Le 30/05/1662 ont comparu Bernard et Antoine Constans, père et fils, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Antoine comme mari de demoiselle Anne Reynaud, et cessionnaire de Me Charles Reynaud notaire royal et viguier du lieu de Séderon, lui-même cessionnaire de Me Pierre Barnier notaire et procureur au siège de Forcalquier (04), ont confessé avoir reçu de demoiselle Magdeleine Bon et de Jean Claude Lantelme, marchands de ce lieu, son beau-frère, ledit Lantelme présent, la somme de 300 livres en principal, en déduction et à bon compte d'une plus grande somme que ledit demoiselle Bon doit audit Antoine Constans en ladite qualité suivant les actes de transaction passés entre lesdits Me Barnier et ladite demoiselle Bon et ses frères, somme reçue des mains et propre argent dudit Lantelme qui fait ledit paiement pour demoiselle Hyppolite Candole sa femme comme il l'avait promis dans leur acte de mariage reçu chez ce notaire le 15/04/1655.

D'où quittance et reconnaissance au profit de ladite demoiselle Reynaud, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Blanchard et Antoine Mure de ce lieu. [Signé : Jan Claude Lan, Constans, A Constans, Mure]

Mariage entre Louis Roman et Jeanne Cavasse – f°196

Le 04/06/1662 contrat de mariage entre Louis Roman fils de feu Jean et d'Anne Baille du lieu du Vernet (04) et Jeanne Cavasse fille de Barthélémy et d'Anne Renoux du lieu de Lauris (84). L'épouse est autorisée et assistée par ses père et mère.

La mère de l'épouse, autorisée par son mari, assigne en dot à sa fille la somme de 150 livres à payer à la Saint-Michel prochaine et à employer sur un fonds solvable par l'époux au profit de l'épouse. Il lui sera expédié les robes, linges et ameublements de femme de l'épouse et l'époux devra en faire reconnaissance. Il sera fait à l'épouse un habit de cadis de Nîmes de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage aux communs dépens des parties. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.

Furent présents Jacques, Barthélémy, Esprit et Claude Cavasse, frères de l'épouse lesquels se départent de tous droits sur ladite somme de 150 livres constituée par leur mère au profit de l'épouse. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la grange de monseigneur le duc de Lesdiguières, en présence d'Elzias Armeidan maître sculpteur de Pertuis (84), Laurent Jausseran de La Bastidonne (84) et Jean Gabriel de ce lieu. [Signé : Armedy]

Mariage entre André Comte et Isabeau Armeden – f°199

Le 04/06/1662 contrat de mariage entre André Comte fils de feu Michel et de Jeanne Jausseran, de La Bastidonne (84), et Isabeau Armeidan fille de feu François menuisier et de Jeanne Gouirand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté et autorisé par sa mère et par Laurent Jausseran son oncle ; l'épouse l'est par sa mère et par Elzias Armeidan maître sculpteur de Pertuis (84) son frère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse lui donne en augment un canton de terre d'environ deux émines un tiers en ce lieu quartier de Badareau confrontant terres d'André Silvy, de Claude Darbon, de Baptiste Jouvent, passage entre deux et la rivière de l'Eze. Elle promet aussi d'expédier deux coffres de bois de noyer avec sa serrure et clef dont l'un avec les robes, linges et ameublements de femme de l'épouse pour le jour du mariage. L'époux devra reconnaître le tout ainsi que 12 livres pour la moitié du prix de la chaîne d'argent qui a été expédiée à l'épouse. Les habits nuptiaux et la chaîne ont été faits aux communs dépens des parties et ils appartiendront, ainsi que ceux qui suivront, au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison de Pierre Jean Rocamus maître chirurgien en présence de celui-ci, de Valentin Jourdan dudit lieu, de Jean Silvy dudit lieu et de Pierre Rey de La Bastidonne (84). [Signé : Roucamus, Armedy, V Jourdan]

Note : Il y a reconnaissance de 46 livres le 23 juin 1662

Mariage entre François Reynaud et demoiselle Lucrece Gueidan – f°219

Le 18/06/1662 contrat de mariage entre François Reynaud, bourgeois, fils de feu Arnaud et de demoiselle Jeanne Devergis, de Pertuis (84), et demoiselle Lucrece Gueidan, fille de Jacques bourgeois et de demoiselle Lucrece Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par Jean Reynaud son frère aîné et par Jacques Reynaud son oncle paternel ; l'épouse par ses père et mère.

Les parents de l'épouse lui assignent en dot la somme de 1600 livres, 1300 du chef du père et 300 de celui de la mère, en déduction et à bon compte de laquelle somme l'époux a reçu 400 livres en argent d'où quittance et reconnaissance, 200 livres qui seront expédiées dans trois jours au prix des coffres, robes et ameublements de femme de l'épouse et le reste sera payé ainsi : dans trois ans à

partir de ce jour 300 livres et pour les 700 livres restantes, avec l'accord de Jean Pierre Gueidan, bourgeois, fils dudit Jacques, présent, ledit Jacques père de l'épouse a cédé 300 livres sur une plus grande somme qui est due à son fils en qualité de cessionnaire de Me Michel Solliers avocat en la cour, à prendre quand bon lui semblera des hoirs de Marc Antoine Boyer et Marguerite Freissinaud sa veuve, qu'ils doivent suivant acte de cession reçu par Me Gavaudan notaire de ce lieu le 08/03/1662, 190 livres exigibles au 15 août prochain de Me Georges Charpin notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon (84) sur une plus grande somme qu'il doit audit Jean Pierre Gueidan suivant acte reçu par Me Boutard notaire d'Aix-en-Provence (13) le 10/03/1660 à condition qu'en cas de refus de paiement des débiteurs, ledit Reynaud fasse lui-même les procédures et procès jusqu'à immission de possession et pourra alors rétrocéder lesdites sommes audit Gueidan qui paiera comptant à son beau-fils les sommes ci-dessus ; et finalement ledit Gueidan cède la somme de 210 livres à prendre avec les intérêts à 5% qui commenceront au 15 août, de Claude Plantard de ce lieu, somme due suivant acte reçu par Me Georges Gueidan notaire royal de ce lieu le 03/05/1661.

Les habits et bijoux nuptiaux reçus par l'épouse ont été faits aux communs dépens des parties. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Gueidan en présence de Me Gilles Roux greffier royal, Me Jacques Martelly notaire royal et Georges Candolle bourgeois, de Pertuis. [Signé : F Reynaud, J Gueidan, J Gueidan Gueydan, J Reynaud, J Reynaud, Sicard, Roux, Martelly, Candolle]

Note : Il y a reconnaissance de 200 livres des coffres le 04/11/1662

Reconnaissance de dot pour Isabeau Ameryden – f°224

Le 23/06/1662 a comparu André Comte de La Bastidonne (84), lequel comma mari d'Isabeau Armeiden a confessé avoir reçu de Jeanne Gouirand sa belle-mère, présente, un coffre avec les robes, linges et ameublements de femme de ladite Isabeau, le tout estimé à la somme de 46 livres 10 sols, d'où reconnaissance au profit de sa femme absente, comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire cette année. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan notaire royal et Balthazar Emin écuyer de ce lieu. [Signé : B Eimin, Gavaudan]

Cession pour sieur Jean Saint et reconnaissance pour Jeanne Granier – f°234

Le 01/07/1662 a comparu Jean Antoine Girard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Jeanne Granier, a cédé à sieur Jean Falcon Saint capitaine pour le duc de Lesdiguières en son château, présent, la somme de 60 livres à prendre des hoirs de Claude Granier de Poligny (05) comme héritier d'André et d'Isabeau Pelegrin ses père et mère et qui sont dues à ladite Granier pour ses droits sur lesdits héritages. Cette cession est faite contre la même somme de 60 livres que ledit sieur Saint devra payer dès qu'il aura reçu le paiement de ladite cession. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Balthazar Emin écuyer et Gaspard Bressier dudit lieu. [Signé : Saint, B Eimin]

Le 05/02/1663 ledit Girard a confessé avoir reçu dudit sieur Jean Saint ladite somme de 60 livres d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu en présence de Poncet Meyran de Lauris (84) et Pierre Carbonnel de ce lieu. [Signé : Ponce Meiran, Saint]

Quittance pour Jean Claude Lantelme et reconnaissance de dot pour demoiselle Anne Reynaud – f°262

Le [date non présente dans l'acte] 1662 ont comparu Bernard et Antoine Constans, père et fils, bourgeois de ce lieu de la Tour-d'Aigues, ledit Antoine comme mari de demoiselle Anne Reynaud et cessionnaire de Me Charles Reynaud notaire royal et viguier à Séderon (04), ledit Reynaud cessionnaire de Pierre Barnier procureur au siège de Forcalquier (04), lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Magdeleine Bon et de Jean Claude Lantelme marchand, de ce lieu, son beau-fils, ledit Lantelme présent, la somme de 300 livres de principal pour reste et entier paiement de la somme

que ladite demoiselle Bon doit audit Antoine Constans en ladite qualité suivant actes de transaction passés entre ledit Me Barnier et ladite Bon et ses frères. D'où quittance, l'argent venant des mains et propre argent dudit Lantelme qui a fait le paiement pour demoiselle Hyppolite Candolle sa femme comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 15/04/1655, et reconnaissance desdits Constans au profit de ladite Anne Reynaud, absente. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Boyer et Gaspard Bressier de ce lieu. [Cisné : Constans, A Constans, Bouier, Jan C Lantelme]

Quittance pour Jean Velixandre et reconnaissance pour demoiselle Louise Duby – f°315

Le 31/10/1662 a comparu Jean Baptiste Rougier maître chirurgien de Pertuis (84), lequel comme mari de demoiselle Louise Duby, cessionnaire de demoiselle Lucrèce Gueidan sa belle-mère suivant acte chez ce notaire du 22/09/1658, a confessé avoir reçu de Jean Velixandre marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 300 livres en déduction et à bon compte de 600 livres qu'il doit pour reste d'une plus grande somme suivant ladite cession. Ledit Rougier a reçu 234 livres précédemment et 66 livres à l'instant en espèces d'où quittance ainsi que des intérêts jusqu'au 1^{er} avril prochain moyennant la quittance de 30 livres reçue chez ce notaire le 30/08/1661 et 7 livres 10 sols que ledit Rougier a restitué à l'instant audit Velixandre pour le sur-paiement desdits intérêts. D'où aussi reconnaissance dudit Rougier au profit de sa femme comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage et cession du 22/09/1658. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Pourpe marchand et Jacques Rougon, de ce lieu. [Signé : JB Rougier, J Rougon, Pourpe]

Reconnaissance de dot pour Marguerite Volaire – f°320

Le 04/11/1662 a comparu Jacques Silvestre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne et Esprit Volaire, frères, de ce lieu, présents, la somme de 30 livres qu'ils lui doivent tant en leur propre que comme héritiers de Marguerite Icard, leur mère, pour reste et entier paiement de la dot constituée à Marguerite Volaire, femme dudit Silvestre, dans son contrat de mariage reçu par ce notaire le 22/10/1651. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Emin bourgeois et Denis Solliers, de ce lieu. [Signé : B Eimin]

Reconnaissance de dot pour demoiselle Lucrèce Gueidan – f°322

Le 04/11/1662 a comparu François Reynaud bourgeois de Pertuis (84), époux de demoiselle Lucrèce Gueidan, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-père, la somme de 200 livres au prix des coffres, robes et ameublements de femme de ladite Gueidan, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 18/06/1662. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Gavaudan bourgeois et Mathieu Rougon de ce lieu. [Signé : F Reinaud, Gavaudan]

Partage entre Pierre et Esprit Partus – f°326

Le 06/11/1662 ont comparu Esprit et Pierre Partus, frères, enfants et héritiers de feu François Partus de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré avoir fait un partage égal entre eux de l'héritage de leur père.

La part dudit Esprit consiste en : la moitié d'une terre de trois saumées en ce lieu quartier de La Grande Cadetière à prendre du côté du levant, confrontant terres de Me Georges Gueidan, terre gaste et l'autre moitié du côté du couchant avec deux bornes pour faire la séparation au midi et au septentrion ; la moitié d'une terre de trois saumées quartier du Grand Valon à prendre de long en long du côté du couchant confrontant terres d'Antoine Maximin, Jacques Bicais, Barthélémy Jouvent, et terre dudit Pierre son frère avec deux bornes pour la séparation, l'une contre la terre dudit Bicais et l'autre dudit Jouvent ; la moitié d'une terre et pré quartier de Cailloux d'environ neuf

émines à prendre du côté du levant confrontant terres et pré de François Darbon, de Jean Grannet, l'autre moitié et le chemin.

Pour la part dudit Pierre Partus : la moitié ladite terre de La Cadetière à prendre du côté du couchant, confrontant autre terre dudit Me Gueidan, terre gaste ; l'autre moitié de la terre au Grand Vallon confrontant de long en long le chemin allant de ce lieu à Mirabeau, terres desdits Jouvent et Bicais et la part dudit Esprit ; l'autre moitié de la terre et pré du quartier de Cailloux confrontant terre et pré des hoirs de Jean Chaine, de Me Georges Gueidan et la part dudit Esprit, avec aussi deux bornes pour la division, l'une le long du chemin du quartier et l'autre « contre la dougue du foussé civé mayre dudit cartier » ; et une terre anciennement vigne et verger acquise par son feu père des hoirs d'Antoine Richier, quartier de La Garrigue, de cinq carterades confrontant vignes de Pons Rodde, de Barthélémy Bouzon, de Sauvaire Rougier, de François Bon, de Toussaint Monier, des hoirs d'André Berard, des hoirs de Jean La Coste et le chemin de Pospeyre. Ledit Pierre devra payer pour cette pièce audit Me Georges Gueidan vendeur et en relever entièrement son frère Esprit.

Pour les dettes de l'héritage, chacun paiera la moitié. Les parties déclarent avoir partagé « le peu de meubles » laissé par leur père, à savoir « un thonneau vinere qu'est dans la cave de Pierre Meissonnier et une mauvaize boutte obvenue a la part dudit Pierre ». Ledit Esprit est entièrement acquitté de tout ce que ledit Pierre a payé jusqu'à ce jour pour l'héritage et de 15 livres pour sa part de 30 livres que feu Marguerite Meyssonier leur mère avait déclaré dans son testament reçu chez ce notaire en 1657 avoir reçu de la dot de Paulette Silvestre femme dudit Pierre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Allemand et Barthélémy Bouzon, marchands de ce lieu. [Signé : J Allemand, Bouzon]

Reconnaissance de dot pour Françoise Partus – f°333

Le 06/11/1662 a comparu François Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Françoise Partus, a confessé avoir reçu des hoirs de François Partus et Marguerite Meissonnier, ses beaux-frères, Esprit et Pierre Partus présents, les robes, linges et ameublements de femme de ladite Françoise et les meubles qui lui ont été légués par sa feuè mère dans son testament reçu par ce notaire le 22/07/1657, le tout estimé à 48 livres, d'où quittance ainsi que des 45 livres reçues ce jour dudit Esprit au prix de deux cantons de terre suivant acte chez ce notaire un peu avant celui-ci, soit au total 93 livres d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 10/06/1658. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Allemand et Barthélémy Bouzon de ce lieu. [Signé : J Allemand, Bouzon]

Reconnaissance de dot pour Catherine Silvestre – f°360

Le 20/11/1662 a comparu André Aymar de Pertuis (84), lequel comme mari de Catherine Silvestre, a confessé avoir reçu de Jacques, Antoine et Claude Silvestre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ses beaux-frères, enfants et héritiers de feuè Suzanne Lantelme, la somme de 24 livres pour reste et entier paiement de 60 livres données en augment de dot à ladite Catherine par sa mère dans son contrat de mariage reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu. Le tout reçu des mains de Jacques Silvestre, présent, ainsi qu'un habit de la valeur de 7 livres que ses beaux-frères lui ont envoyé précédemment et légué à sa femme par ladite Lantelme dans son testament reçu chez ce notaire le 18/09/1661, d'où quittance. Il fait reconnaissance de l'ensemble à 31 livres au profit de sa dite femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me André Gavaudan notaire royal de ce lieu et Jacquelin Allion de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : Gavaudan, Jaquellin Allion]

Testament de Charles Pourchier – f°365

Le 23/11/1662 testament de Charles Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, en la tombe de ses prédécesseurs, que son

corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et les révérends pères de l'Observance du Tourret.

Il lègue à Catherine Pourchier, sa fille et de Jeanne Allemand, la somme de 1200 livres à payer, savoir 600 livres en fonds ou argent le jour de son contrat de mariage et les 600 livres restantes en quatre paies égales, la première un an près ledit mariage et les autres au même jour les années suivantes.

Il lègue à Jeanne Allemand, son épouse « se souvenant [...] des bons et agreables services qu'il a receu et reccoist acciduellement » d'elle, et « pour la bonne amitié qu'elle luy porte », tous les meubles et ustensiles de maison qu'il aura à sa mort.

Il nomme comme héritier universel Jean Pourchier, son fils et de ladite Allemand. Il nomme pour gadiateur Antoine Bernard bourgeois, son « bon amy ». Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de Pons Ferrier bourgeois, Louis Pourpe, Marquet Chansaur marchands, Jean Rey couturier, Claude Martin tisseur de draps, Barthélémy Barral et Benoît Pardigon, de ce lieu. [Signé : C Pourchier, Ferrier, L Pourpre, B Barral, Chansaut, J Rey, C Martin]

Quittance pour Raymond Falician et reconnaissance pour Jeanne Villard – f°369

Le [novembre 1662] ont comparu Jacques Bertet et Jeanne Villard, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu des hoirs de Marie Viguier, des mains et argent de Raymond Falician de ce lieu, présent, la somme de 30 livres qui avait été léguée à ladite Villard par Pons Daumas dans son testament reçu chez ce notaire le 20/08/1660, que ledit Falician a payé sur le prix des biens qu'il avait acquis des hoirs de ladite Viguier, héritière dudit Daumas son mari, comme il s'y était obligé dans l'acte de vente passé devant ce notaire le 07/12/1661. D'où quittance ainsi que des intérêts, avec reconnaissance dudit Bertet au profit de sa femme comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu par Me Sauvecane notaire en 07/1661. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Bouchet bourgeois, Jacques Bouzon marchand et Jacques Jourdan de ce lieu. [Signé : Bouchet, J Bouzon]

Reconnaissance de dot pour Françoise Chansaur – f°373

Le 02/12/1662 a comparu Jacques Ricard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Françoise Chansaur, a confessé avoir reçu de Nicolas Chansaur, fils et héritier de feu Jacques, la somme de 45 livres pour reste et entier paiement des 150 livres que ledit Nicolas s'était obligé de payer aux époux pour la moitié de 300 livres suivant leur contrat de mariage passé devant ce notaire le 08/11/1654, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Emin écuyer de ce lieu et Angelin Garcin de Grambois (84). [Signé : B Emin]

Quittance pour Mathieu Arlaud et reconnaissance de dot pour Honorade Arlaud – f°385

Le 20/12/1662 a comparu Jacques Rougier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Arlaud de Mirabeau (84), son beau-frère, présent, la somme de 10 livres pour reste et entier paiement de 60 livres que ledit Rougier et feu Françoise Pardigon, mère dudit Arlaud, avaient convenu pour le prix d'une terre de sept panaulx, mesure de Mirabeau, que ladite Pardigon avait constitué en dot à Honorade Arlaud, épouse dudit Rougier, sa fille, dans son contrat de mariage devant feu Me Elzias Reynaud notaire de Mirabeau le 21/01/1629, ladite terre étant à Mirabeau quartier du Pontet et qui fut évincée audit Rougier environ deux ans après son mariage par Me Habert notaire royal de Beaumont-de-Pertuis (84) créancier de la communauté de Mirabeau « en force de collocation pour le mespartement general des debtes d'icelle [communauté]. » Ledit Arlaud paie en tant qu'héritier de sa mère au prix d'une charge de blé pour les 10 livres et pour les autres 50 livres, l'époux les avait reçues en argent de la part de ladite feu Pardigon. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard Plantard et Marquet Chansaud de ce lieu. [Signé : Plantard, Chansaut]

Testament de Jean Vignon – f°392

Le 24/12/1662 testament de Jean Vignon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Il lègue à Gabrielle Blanchard, son épouse, « se souvenant [...] des bons et agréables services qu'il a reçu et espère recevoir » d'elle et « pour l'amitié qu'il luy porte », les meubles et fruits qu'il aura à son décès. Il lui lègue aussi les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant ou jusqu'à ce que Thérèse Vignon, sa fille, se marie, en nourrissant et entretenant sa dite fille jusqu'à son mariage et payant les charges. Il la nomme tutrice et administratrice de leur fille et de leur enfant posthume « au cas qu'elle soit ensaincte », sans qu'elle ait à faire d'inventaire ou rendre de compte et si elle doit le faire, il lui lègue le reliquat.

Il nomme pour héritiers universel ladite Thérèse Vignon, sa fille et de ladite Blanchard ainsi que l'enfant posthume si sa femme est enceinte, tous à parts égales. S'ils meurent sans enfants légitime, il leur substitue ladite Blanchard et dans ce cas, il lègue à Magdeleine Vignon femme de Jean Reynier, sa sœur, la somme de 30 livres, et à Laurence Bœuf femme de Jean Louis Icard, son autre sœur, utérine, la somme de 10 livres, à payer par son héritière substituée un an après le cas de substitution. Il nomme pour gadiateur Isnard Flandrin « son bon amy ». Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence d'André Danjou marchand, Bernard Tamisier, André Bon, Jean Bon, Michel Reynaud, Antoine Fauchier et André Mouret, de ce lieu. Le testateur ne sait pas signer. [Signé : A Danjou, B Tamisier, A Bon, J Bon, Michel Reinaud]

Testament de Claire Bouvatier – f°395

Le 26/12/1662 testament de Claire Bouvatier, veuve de Jean Richaud ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs ou dans la chapelle Saint-Joseph dans ladite église, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Elle lègue à Jeanne Richaud, femme de Jean Candellier, et à Claire Richaud « son autre fille » et dudit Jean Richaud, et à chacune la somme de 75 livres à payer en trois paies égales dont la première se fera au bout de l'an de son décès et les autres à semblable jour les années suivantes pour Jeanne. Pour Claire, la première paie aura lieu au jour de son mariage et d'ici là elle sera nourrie par ses héritiers. Elle lègue aussi à ladite Claire « toute sa despouille » à la réserve d'un habit blanc qu'elle a et qu'elle lègue à ladite Jeanne.

Elle nomme pour héritiers universels Jacques, Jean et Pierre Richaud, ses trois fils légitimes et dudit feu Jean, chacun à part égale. Elle nomme pour gadiateurs Balthazar Emin, écuyer, et Pierre Billard marchand, ses bons amis. Fait et publié dans la bastide de monsieur le conseiller de Trets, à La Tour-d'Aigues, en présence de Jacques Blanc, Marquet Chansaur marchand, Me Jean Martin fils de Marc, Claude Martin tisseur de draps, Pierre Durand tailleur d'habits, Laurent Pourret et François Richaud, de ce lieu. [Signé : Martin, P Durand, C Martin, Chansaut, J Blanc]

Quittance pour les hoirs de Jean Richaud et reconnaissance de dot pour Jeanne Richaud – f°398

Le 26/12/1662 a comparu Jean Candellier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Jeanne Richaud, a confessé avoir reçu précédemment des hoirs de feu Jean Richaud son beau-père la somme de 30 livres pour le supplément de droit de légitime dû à ladite Richaud sur l'héritage de son père, somme reçue de Jacques, Jean et Pierre Richaud ses frères, ledit Jacques présent d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, présente, comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la bastide du sieur conseiller de Trets, en présence de Me Jean Martin et Marquet Chansaur marchand de ce lieu. [Signé : Chansaut, Martin]

Achat pour Roman Gilli – f°399

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard, bourgeois habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Roman Gilli de La Bastidonne (84), présent, une terre de deux saumées quatre cosses, mesure de dextre, qu'il possède en ce lieu quartier du Real ou des Panouergues confrontant terre de Jean Rey par-dessus, terre de Thomas Meilleuret, draie entre deux, le fossé venant de La Ganède et le bord du fossé de Galance. La vente est faite pour le prix de 48 livres en déduction de laquelle ledit Lombard a reçu à l'instant 27 livres d'où quittance. Pour les 21 livres restantes, ledit Gilly les paiera au 15 août. Ledit Lombard confesse avoir été payé précédemment des 24 livres du prix d'une autre saumée de terre acquise par ledit Gilli dudit Lombard suivant acte chez ce notaire du 28/09/1652, reçue en divers paiements, d'où quittance. Fait et publié en la bastide dudit Lombard au quartier du Real, en présence de Jacques Callier et Thomas Meilleuret dudit lieu. [Signé : Lombard]

Quittance pour les hoirs de Gaspard Larry – f°402

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de Gaspard Larry du lieu de La Bastidonne (84), Anne Gille sa veuve présente, la somme de 27 livres pour reste et entier paiement des 48 livres que ledit feu Larry devait pour le prix d'une terre suivant acte de vente chez ce notaire le 31/08/1654, somme reçue précédemment de ladite Gille en divers paiements, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la bastide dudit sieur Lombard au Real en présence de Jacques Callier et Thomas Meilleuret dudit lieu. [Signé : Lombard]

Quittance pour Thomas Meilleuret – f°403

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Thomas Meilleuret de La Bastidonne (84), présent, la somme de 66 livres pour reste et entier paiement du prix d'une terre que ledit Lombard lui a vendu suivant acte chez ce notaire le 02/05/1656, somme qu'il a fait expédier à Me Georges Gueidan notaire royal de ce lieu pour lui en plusieurs fois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la bastide dudit sieur Lombard au quartier du Real en présence de Jacques Callier et Roman Gilli de La Bastidonne. [Signé : Lombard]

Quittance pour Honoré Queyrel fils de Michel – f°404

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Queyrel fils de Michel, de La Bastidonne (84), présent, la somme de 12 livres pour reste et entier paiement de 48 livres pour le prix d'une terre achetée audit Lombard suivant acte chez ce notaire le 28/09/1652, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la bastide dudit sieur Lombard au quartier du Real, en présence de Jacques Callier et Thomas Meilleuret de La Bastidonne. [Signé : Lombard]

Quittance pour André Audier – f°404

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'André Audier du lieu de La Bastidonne (84), absent, Honoré Queyrel fils de Michel son beau-frère présent pour lui, la somme de 30 livres pour l'achat d'une terre audit Lombard suivant acte reçu chez ce notaire le 02/05/1656, reçue des mains et propre argent dudit Queyrel, avec deux acquits privés l'un du 20/10/1658 et l'autre du 01/11/1659, ledit Queyrel déclarant avoir fait les paiement pour ledit Audier à compte des droits qu'il doit à Catherine Queyrel sa femme en qualité d'héritier de Jeanne Fabre leur mère. Ledit Lombard transfère tous ses droits sur ledit Audier audit Queyrel. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la bastide dudit sieur Lombard au Real, en présence de Thomas Meilleuret et Jacques Callier dudit lieu. [Signé : Lombard]

Quittance pour Jacques Callier – f°406

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Callier, de La Bastidonne (84), présent, la somme de 42 livres pour reste et entier paiement de 60 livres pour le prix des biens vendus par ledit Lombard suivant acte reçu chez ce notaire le 29/04/1656, somme reçue en plusieurs fois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la bastide dudit sieur Lombard au Real, en présence de Thomas Meilleuret et Roman Gilly de La Bastidonne. [Signé : Lombard]

Quittance pour François Ollivier fils d'Antoine – f°402

Le 30/12/1662 a comparu Salomon Lombard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Olivier, fils d'Antoine, de La Bastidonne (84), absent, la somme de 24 livres qu'il lui devait pour l'achat d'une terre suivant acte chez ce notaire le 02/05/1656, somme reçue précédemment en diverses fois, d'où quittance. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la bastide dudit Lombard au Real, en présence de Jacques Callier et Thomas Meilleuret de La Bastidonne. [Signé : Lombard]

Reconnaissance de dot pour Catherine Queyrel – f°407

Le 30/12/1662 a comparu André Audier de La Bastidonne (84), lequel comme mari de Catherine Queyrel, a confessé avoir reçu d'Honoré Queyrel, fils de Michel, dudit lieu, présent, la somme de 51 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Catherine par Jeanne Fabre sa mère, dans leur contrat de mariage reçu par Me Maurel notaire de Pertuis (84), et pour les 30 livres que ladite feu Fabre avait légué dans son testament reçu chez ce notaire. Ledit Audier a reçu 18 livres précédemment et 33 livres tant en principal qu'intérêts en compensation de pareille somme que ledit Queyrel a payé pour lieu au sieur Salomon Lombard pour le prix d'une terre acquise à ce dernier suivant la quittance de ce jour chez ce notaire. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme des 51 livres comme il l'avait promis à leur contrat de mariage. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Martin et François Silvestre marchand de ce lieu. [Signé : Martin, Silvestre]

1663

Reconnaissance de dot pour Anne Pourret – f°33

Le 25/01/1663 a comparu François Queyrel ménager de La Bastidonne (84), lequel a déclaré que Jean Queyrel, son fils, lui a remis entre les mains la somme de 60 livres que son fils a eu de Claude Seignoret habitant de Pertuis (84) pour le prix d'une partie de maison qui lui a été vendue, et que ledit François Queyrel a employé aux affaires de sa maison et a assuré et reconnu cette somme au profit d'Anne Pourret, sa belle-fille, comme provenant de ses dot et droits, qu'il promet de restituer s'ils ne vivent plus ensemble. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Pourret et Louis Boyer marchand de ce lieu. [Signé : F Queyrel, L Pourpre, L Bouier]

Testament d'Augustin Lantelme – f°43

Le 30/01/1663 a comparu Augustin Lantelme bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et des pères religieux de l'Observance du Turret. Il veut que soit donné, par charité, à treize pauvres qui assisteront à ses funérailles une canne de cordeillat à chacun et qu'il soit distribué du pain aux pauvres de ce lieu, deux charges de blé dont l'une le jour du chanter du bout de la novaine des messes et l'autre à celui du bout de l'an.

Il lègue à chaque confrérie et luminaire de l'église de ce lieu 3 livres à payer à son décès.

Il lègue à la chapelle des pénitents blancs de ce lieu, dont « il a l'honneur d'être l'un des confrères » la somme de 600 livres à prendre sur une plus grande somme que les consuls et communauté de ce lieu lui doivent pour jouir perpétuellement des intérêts de ladite somme à raison du 5% à exiger suis l'indiat obtenu contre la communauté et que les intérêts soient employés à faire dire une messe tous les dimanches et fêtes de commandement à perpétuité en ladite chapelle par les prêtres de l'église de ce lieu, pension à expédier chaque année par le recteur de la confrérie et à la fin de chaque messe seront chantés les gaudés de la sainte vierge par lesdits confrères. En plus, et contre 30 livres de pension annuelle, lesdits prêtres devront dire et célébrer chaque année à l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire en ladite église et au jour anniversaire du décès du testateur une grande messe des morts et qu'il soit chanté au pied de l'autel par un desdits prêtres, et le clerc, les litanies de Notre-Dame à l'issue des vêpres de chaque dimanche comme il l'avait demandé par un autre testament chez ce notaire le 22/04/1652 sans que son héritier ait à payer les 5 livres qui avaient été léguées en pension pour ce sujet puisque la somme est compensée dans ce legs. Quand les prêtres feront dire la messe des morts, ils devront avertir les héritiers du testateur et s'ils ne le font pas, le recteur de la chapelle des pénitents pourra retenir la moitié des 5 livres s'il le souhaite. Le testateur fait « ladite fondation pour fere prier Dieu pour la santé, longue vie et prospérité du Roy et pour le sallut de son ame, de ses encestres et successeurs. »

Il lègue à Marie Lantelme, sa fille, femme de Gaspard Devoulx bourgeois de Céreste (04), la somme de 4 livres en plus de sa dot comme il l'avait constitué dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire.

Il lègue à demoiselle Louise Germain, sa femme « pour la bonne amitié » qu'il lui porte, « en consideration aussi des bons et agreables services qu'il a receu et espere recepvoir d'elle » une pension annuelle de 150 livres à prendre sur le reste des intérêts qui lui sont dus après les 30 livres de la susdite fondation, qui seront payés sur la somme en capitale due par le communauté de ce lieu et sur les intérêts qu'Antoine et Salomon Mure, père et fils, lui doivent pour les biens qu'il leur a vendus. Elle pourra jouir de cette pension sa vie durant. Il lui lègue une maison, « qu'est sa maison neuve » en ce lieu confrontant la maison de Denis Fournier et les deux rues, d'haut en bas, ainsi que la vaisselle de cave, les meubles et ustensiles de maison et les fruits qui s'y trouveront au jour de son décès « a porte fermée ». Il lui lègue aussi un pré et jardin en ce lieu quartier du Colombier confrontant près d'Antoine Solliers, de Jean Pierre Gabriel et le chemin vieux de Cabrières. Elle pourra jouir de tout ceci sa vie durant. Elle ne pourra rien prétendre sur son héritage en ce qui

concerne les biens que son mari a reçu et ne recherchera jamais son fils pour récupérer quoi que ce soit.

Il nomme comme héritier universel Etienne Lantelme, son fils et de ladite Germain. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue Marie Lantelme et les siens pour une moitié, et pour l'autre moitié Jean Claude Lantelme, son frère et les siens. Il nomme pour gadiateurs Balthazar Emin et Antoine Bernard bourgeois, ses bons amis. Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de messire Jacques Joannis prêtre de Cucuron (84), messire Guillaume Ducros prêtre de Pertuis (84), Jean Icard marchand, Jean Marc Plantard, Claude Martin, Martin Silvy, de ce lieu et André Caritat de Céreste. [Signé : Lantelme, Joannis, G Ducros, C Martin, Icard, Andre Caritat, JM Plantard]

Codicille pour Augustin Lantelme – f°58

Le 06/02/1663 a comparu Augustin Lantelme, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade, se souvient avoir fait son testament chez ce notaire le 30/01/1663 et qu'il a fondé alors une messe tous les jours de dimanche et fête de commandement à perpétuité dans la chapelle des frères pénitents blancs de ce lieu par les prêtres de cette église. Cette messe sera chantée par les confrères, ainsi que les gaudés de la sainte vierge et en plus a fondé une autre messe des morts tous les ans au jour de son décès à l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire de ladite église et qu'il y soit chanté au pied dudit autel les litanies de Notre-Dame chaque dimanche par un des prêtres et par le clerc. Il a fait cette fondation pour prier Dieu pour la santé et la longue vie et prospérité du Roi, pour le salut de son âme et des âmes de ses parents, prédécesseurs et successeurs contre une pension annuelle et perpétuelle de 30 livres à prendre des consuls et communauté de ce lieu pour 200 écus de capital sur une plus somme que ladite communauté lui doit.

Désormais il souhaite changer l'assignation du paiement de ladite pension et « mieulx expliquer son intention », c'est pourquoi il fait ce codicille par lequel il révoque cette assignation. Il veut que la pension annuelle de 30 livres soit prise sur le capital de 600 livres, sur une plus grande somme, due par Antoine et Salomon Mure, père et fils, qu'ils lui doivent pour le prix des biens vendus suivant acte passé devant Me Gueidan notaire et lesdits Mure paieront cette pension aux prêtres. Il ne sera pas permis aux confrères pénitents de « divertir » [détourner] ledit capital de 600 livres qu'il n'affecte qu'à ce service. Si les confrères veulent exiger ce capital « si ce n'estoit pour le remettre sur une communauté solvable et au cas aussi qu'ils voulussent fere fere ledit service a d'autres prebtres que a ceulx qui seront du service de l'esglise parrochiale ausdit cas veult et ordonne que ledit service au lieu d'estre faict en ladite chappelle des penitentz soit faict a perpetuité a la chappelle de nostre dame des hieres ou a l'autel de nostre dame du rozaire en ladite esglise parrochiale par les sieurs prebtres d'icelle. Et encores veult que annuellement a perpetuité soit celebré a l'eglize du couvent de l'observance du Torret par les reverantz peres dudit couvent une messe a l'honneur de la saincte vierge a chascun jour quinziesme aoust et le lendemain une grande messe des mortz et un chanter pour prier Dieu pour son ame, pour raison de quoy veult leur estre perpétuellement payé trente soulz tous les ans par son heritier, si mieulx sondit heritier n'ayme leur payer trente livres pour une fois voulant et entendant que le surplus de ce qui est ordonné par sondit testament soit gardé et executé selon sa forme ». Fait et publié en ce lieu, chez ledit Lantelme, en présence de Claude Martin, Balthazar Pourpe, Pierre Durand, Jean Pierre Gabriel de ce lieu, et Sauvaire Barras de saint-Martin-de-Castillon (84). Le tout soussigné le 14 février 1663 « pour avoir la publication esté differée jusques a presant. » [Signé : Lantelme, C Martin, P Durand, Pourpe, Jan Pirre Gabriel]

Déclaration pour Jean Martin – f°60

Le 06/02/1663 a comparu Anne Turrier veuve de Georges Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de la maison de son dit feu mari ses coffre, robes, joyaux et ameublements de femme que Jean Martin, son beau-père présent, lui a remis, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Mure et Louis Mirabeau de ce lieu. [Signé : Mure, Turrier, Louys Mirabeau]

Reconnaissance de dot pour Anne Allemand – f°64

Le 12/02/1663 a comparu Jacques Martin maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux d'Anne Allemand, lequel a confessé avoir reçu précédemment de François Allemand de ce lieu, son beau-père, présent, le coffre, les robes, linges et bijoux de ladite Allemand comme cela avait été promis dans leur contrat de mariage passé chez ce notaire le 05/10/1659, le tout évalué par les parties à 63 livres, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme. De plus, ledit Allemand avait constitué dans ledit contrat de mariage en dot à sa fille la somme de 300 livres à prendre sur une pièce de vigne et verger quartier du Plan suivant estimation qui en serait faite par Me Antoine Bernard et Louis Pourpe, lesdits Allemand et Martin ont déclaré que la pièce ne vaut pas davantage que 300 livres comme les experts le leur ont dit et depuis le mariage, ledit Martin en jouit et son beau-père s'engage à ne pas l'en empêcher. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Silvestre maître tailleur d'habits et Louis Constans de ce lieu. [Signé : Silvestre, Louis Constans]

Dette pour Jacques Martin – f°66

Le 12/02/1663 a comparu François Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Martin maçon de ce lieu, son beau-fils, la somme de 12 livres pour reste et entier paiement d'une ânesse et de son poulain, poil gris, reçus, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque desdites bêtes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Silvestre maître tailleur d'habits et Noël Toupin de ce lieu. [Signé : Silvestre]

Reconnaissance de dot pour Anne Gabriel – f°71

Le [02/1663] a comparu Jacques Richaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Anne Gabriel, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pierre Gabriel son beau-père, présent, la somme de 150 livres pour reste et entier paiement de la dot de ladite Gabriel suivant son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 24/08/1660, somme reçue précédemment en divers versements, d'où quittance dont celles concédées par Antoine Fournier de Cucuron (84), créancier de Jean Philip. D'où reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Long et Claude Roux marchand de ce lieu. [Signé : Jan Pire Gabriel, Roux, Long]

Testament de Barthélémy Bouzon – f°98

Le 11/03/1663 testament de Barthélémy Bouzon, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la chapelle Saint-Joseph, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Il lègue à Espérite Silvestre « pour la bonne amitié » qu'il a pour elle, « en consideration aussi des bons et agréables servisses qu'il a receu et espere recevoir d'elle », tous les meubles, ustensiles de maison, fruits et bétail qu'il aura à son décès. Il lui lègue la jouissance et l'usufruit de tous ses biens sa vie durant, en payant les charges et entretenant lesdits biens et nourrissant leurs enfants, savoir pour les garçons jusqu'à 25 ans tant qu'ils voudront vivre avec elle, et les filles jusqu'à leur mariage. Il lègue à Pierre, Jacques et Esprit Bouzon, ses enfants et de ladite Silvestre, la somme de 250 livres chacun à leur payer « lorsqu'ils jouiront de leur heritage » [après 25 ans] et en plus devront apprendre, pour Jacques et Esprit, un métier.

Il lègue à Jeanne et Isabeau Bouzon, ses filles et de ladite Silvestre 250 livres chacune comprenant le prix des coffres, robes et ameublements de femme que leur mère leur baillera à leur mariage, le tout suivant les termes que choisira cette dernière.

Il lègue à Isabeau Bouzin, femme de Marquet Chansaur de ce lieu et à Catherine, femme de Denis Michel d'Ansouis (84), et à chacune d'elle 5 sols étant donné qu'il leur a constitué une dot convenable.

Il nomme comme héritiers universels Claude et Marc Bouzon, ses fils et de ladite Silvestre, chacun à part égale. Il nomme pour gadiateur Pons Ferrier bourgeois de ce lieu, « son voisin et bon ami ».

Fait et publié en ce lieu, dans la bastide du testateur quartier de Valpetite, en présence de Balthazar Emin écuyer, Gaspard Plantard, Louis Pourpe, Claude Roux marchands, François May fils de François, Michel Gabriel, Gaspard Reynaud et Jean François Castellan tous de ce lieu. [Signé : Bouzon, Plantard, B Eimin, L Pourpre, Rous, Michel Gabriel]

Reconnaissance de dot pour Magdeleine Reynaud – f°113

Le [mars 1663] a comparu Pierre Farlan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Magdeleine Reynaud, a confessé avoir reçu de Pierre Reynaud, son beau-père, présent, la somme de 63 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Reynaud par son dit père dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 13/02/1661, le tout reçu à l'instant en espèces, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Danjou marchand et Isnard Laugier broquier, de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Testament de Jean Claude Lantelme – f°135

Le 24/04/1663 testament de Jean Claude Lantelme bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église ainsi que des pères observantins du couvent du Tourret. Il veut qu'annuellement et à perpétuité soient célébrés par lesdits prêtres de cette église une grande messe des morts et un chanter au bout, au jour anniversaire de sa mort et que chaque mois l'on célèbre une petite messe des morts pour « prier Dieu pour son ame » ; pour le tout il sera payé chaque année après la grande messe 5 livres. Si le prêtre manque de dire la messe, il charge le sacristain de donner le revenu aux pauvres. Si ses héritiers ne veulent pas payer la pension, ils le pourront en donnant au sacristain ou au vicaire 100 livres en une fois pour que ladite somme soit placée sur un fonds ou « marchand » solvable afin que la pension puisse se faire annuellement et perpétuellement.

Il lègue à Anne Lantelme sa fille et de feu demoiselle Anne Dherout sa première femme, et à Magdeleine Lantelme son autre fille et de demoiselle Hyppolite Candolle sa seconde femme et aux filles qu'il pourrait avoir par la suite, et à chacune d'elle la somme de 2000 livres à payer, 600 livres le jour de leur mariage et le reste en paies de 200 livres dont la première se fera un an après le mariage et ainsi de suite chaque année au même jour. Si elles meurent en bas âge ou avant d'être mariées, il les substitue à leurs frères et sœurs à parts égales.

Il lègue à messire Jean Lantelme, prêtre chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf-lès-Valence, son frère, tous les meubles, ustensiles de maison, or et argent, bétail tant gros que menu et tous les fruits pendants qu'il aura au jour de son décès pour en disposer « en faveur des enfantz et héritiers dudit testateur » qu'il remet à sa discrétion, lui léguant en plus la jouissance d'une chambre dans sa maison.

Il nomme comme héritiers universels François Lantelme son fils et de ladite Candolle, et ses fils à naître, chacun à part égale. S'ils meurent en bas âge, il les substitue les uns aux autres et si tous les garçons meurent, il leur substitue les filles à parts égales. Si tous ses enfants meurent, il leur substitue Augustin Lantelme, bourgeois de ce lieu, son frère. Et comme ses enfants sont encore en bas âge, il nomme comme tutrice et administratrice des personnes et biens de leurs enfants sa dite femme Hyppolite Candolle, les « confiant a la sage conduite » de celle-ci, sans qu'elle ait à faire d'inventaire et lui lègue tous les fruits et usufruits de son héritage avec la réserve faite audit sacristain pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité et jusqu'à ce que leurs fils aient atteint l'âge de 25 ans. Elle devra les nourrir jusqu'à cet âge et les filles jusqu'au mariage. Puis ses héritiers devront payer une pension annuelle à leur mère de 100 livres et « son habitation au premier cours de sa maison tant qu'elle demeurera vefve ». Elle n'aura aucun compte à rendre de son administration et au cas où il lui lègue le reliquat. Il nomme pour gadiateurs Antoine Constans et Antoine Bernard, bourgeois de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la bastide du testateur, en présence d'Honoré Danjou écuyer de Pertuis (84), Pons Ferrier bourgeois, Valentin Vallette, Balthazar Pourpe, Jean

Tamisier, André Menard, tous de ce lieu et André Caritat de Céreste (04). [Jan C Lantelme, Ferrier, Vallette, Daniou, Pourpre, Caritat, A Menard, Tamisier]

Mariage entre Sauvaire Barras et Claire Richaud – f°144

Le 29/04/1663 contrat de mariage entre Sauvaire Barras fils de François et de feu Magdeleine Solliers, du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Claire Richaud fille de feu Jean et de Claire Bovatier de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par son père et l'épouse est assistée par sa mère et par Balthazar et François Richaud, ses oncles.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Les habits nuptiaux de l'épouse seront faits aux communs dépens des parties et ces habits et les suivants appartiendront au dernier survivant. La mère de l'épouse cède à sa fille les semés pendant aux biens légués à ladite Richaud par son feu père. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fut présent ledit François Barras, père de l'époux, lequel a donné à son fils tous les acquêts et conquêts qu'il a faits et fera et le déclare capable de négocier en son propre. De plus il lui lègue l'usufruit de ce qui lui a été légué par ladite feu Solliers, sa femme, et lui cède le dessus d'une maison des biens dotaux de ladite Solliers audit lieu de Saint-Martin-de-Castillon, quartier des Begudes confrontant maison du sieur Barbeyrac et d'Antoine Barras, et le jardin qui est derrière la maison, ainsi que la moitié d'une terre audit lieu quartier de Las Plannes confrontant terres de Jean Solliers et d'Antoine Martin.

Fait et publié en ce lieu, dans la maison des hoirs dudit Jean Richaud en présence d'Etienne Lantelme bourgeois, Jacques Rougon marchand et Claude Martin tisseur de draps de ce lieu. [Signé : Lantelme, C Martin, Rougon]

En marge : il y a quittance de 60 livres le 26/01/1665 [mois incertain]

Reconnaissance pour Anne Roche – f°176

Le 12/05/1663 ont comparu Pierre, Claude et Gaspard Felissian, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour Georges Felissian leur père, et ledit Pierre en tant que mari d'Anne Roche, ont confessé avoir reçu des hoirs d'Honoré Roche et des mains et propre argent de Bernard, Cérés, Claude et Barthélémy Roche, frères, lesdits Bernard et Cérés présents, la somme de 54 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Anne Roche par ledit feu Honoré son père en son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 24/05/1654, d'où quittance et reconnaissance. La reconnaissance est faite en particulier sur une maison dudit Georges Felissian en ce lieu, quartier des Théolèdes, confrontant maisons de Mathieu Bouchet, des hoirs de Jaumet Mathier de Mirabeau (84), d'Etienne Turrier et la rue. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me André Gavaudan notaire royal et Pons Pourpre de ce lieu. [Signé : Gavaudan, P Pourpre]

Reconnaissance pour Isabeau Felissian – f°177

Le 12/05/1663 a comparu Antoine Silvestre fils de feu Antoine, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Isabeau Felissian a confessé avoir reçu de Claude et Gaspard Felissian, de ce lieu, ses beaux-frères, la somme de 48 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Isabeau par lesdits Felissian au nom de Georges, leur père, dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 15/01/1660, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Maurin maître chirurgien et Pons Rodde, de ce lieu. [Signé : Maurin, Rodde]

Mariage entre Claude Barthélémy et Isabeau Rougier – f°190

Le 20/05/1663 contrat de mariage entre Claude Barthélémy fils de feu Honoré et de Marguerite Hugues, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Isabeau Rougier fille de Jacques et de Honorade Arlaud, de ce lieu. L'épouse est assistée de ses père et mère

Le père de l'épouse a assigné en dot à sa fille la somme de 150 livres comprenant les robes et linges qu'il expédiera le jour des noces suivant estimation par des amis communs. Il paiera 18 livres et lesdits ameublements dans huit jours, 12 livres le 15 août et le reste en paies annuelles de 15 livres chacune dont la première se fera le 15 août de l'année prochaine. Il sera fait à l'épouse des habits et bijoux nuptiaux jusqu'à 30 livres aux communs dépens des parties, lesquels habits et bijoux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Rougier, en présence du capitaine Claude Bruneau et de Valentin Jourdan de ce lieu. [Signé : Bruneau, V Jourdan]
Note : Il y a reconnaissance de 51 livres le 28/07/1663

Testament de François Auquier – f°197

Le 29/05/1663 testament de François Auquier originaire de Mirabeau (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Il lègue à Jeanne Long, son épouse « pour la bonne amitié » qu'il lui porte, « en consideration aussi des agreables services qu'il a receu et espere recevoir d'elle » tous les meubles et ustensiles de maison et autres choses mobilières qu'il aura chez lui à son décès.

Il nomme comme héritiers universels Georges, Jacques et Scipion Auquier ses enfants et de ladite Jeanne Long. Comme ils sont encore en bas âge, le premier « n'estant d'âge que de sept a huit ans », il a nommé sa femme tutrice et administratrice sans qu'elle ait à faire d'inventaire ou de comptes et si elle doit le faire lui lègue le reliquat. De plus, il lègue à sa femme tous les fruits de ses biens pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité et en nourrissant et entretenant leurs fils, en payant les charges. Concernant les 53 bêtes à laine y comprenant 16 agneaux, 2 chèvres et 2 chevreaux, il veut que sa femme les vende sans formalité de justice à la meilleure condition qu'elle pourra « et que du pris en provenant elle en aquitte les fraiz de sa maladie qui a esté longue et les autres charges de sondit heritage ».

Le testateur se souvient avoir fait acte de reconnaissance en faveur de sa femme pour des robes, linges et ameublements qu'Antoine Long, son beau-père, lui avait expédié après leur mariage et estimés à 30 livres. Il assure cette somme au profit de sa femme comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu. Il nomme pour gadiateur Jean Pierre Gabriel « son bon amy et voisin ». Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de messires Jean Baptiste Blanc et Jacques Joannis prêtres, Charles Pourchier, Antoine Villamus, Jacques Martin, Louis Martin de ce lieu, et Honoré Aubion de Pertuis (84). Le testateur ne sait pas signer. [Signé : Blanc, Joannis, C Pourchier, Honoré Aubion, Louis Martin]

Testament de Gabriel Allard – f°205

Le 11/06/1663 testament de Gabriel Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, en la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église.

Il lègue à Honorade Vian pour « la bonne amitié » qu'il lui porte, « en consideration aussi des agreables services qu'il a receu et espere recevoir d'elle » tous les meubles et ustensiles de maison et fruits de qu'il aura à son décès. De plus il lui lègue la jouissance et usufruit de tous ses biens sa vie durant en gardant l'état de viduité en nourrissant et entretenant leurs enfants et en payant les charges et entretenant les biens de l'héritage. D'autant que Marguerite et Magdeleine, ses filles et de ladite Vian, sont encore en bas âge il institue sa dite femme tutrice et administratrice jusqu'à leur mariage, sans qu'elle ait à faire d'inventaire ni de rendre de compte et le cas échéant lui lègue le reliquat.

Il nomme comme héritières universelles lesdites Marguerite et Magdeleine Allard, ses filles, chacune par moitié. Si elles meurent en bas âge ou sans enfant légitime, il les substitue l'une à l'autre et si toutes deux meurent, il leur substitue Esprit Allard, son frère, et les siens. Il nomme pour gadiateur Salomon Gouirand « son bon amy et voisin ». Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence

de Mathieu Bouchet, Joseph Allemand bourgeois, Balthazar Queyrel cordonnier, Claude Roux, Claude Pourchier, Jacques Ricard et Guillaume Mirabeau, de ce lieu. Le testateur ne sait pas écrire. [Signé : Bouchet, Allemand, B Queyrel, Rous]

Testament de Dominique Pourchier – f°217

Le 05/07/1663 testament de Dominique Pourchier, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église.

Il lègue à Marguerite Courbon, sa femme, pour « la bonne amitié » qu'il lui porte, « en consideration aussi des agreables services qu'il a receu d'elle » la somme de 100 livres à lui payer dans l'an de son décès.

Si sa femme est enceinte, il lègue au posthume, si c'est une fille la somme de 200 livres à payer 100 livres au jour du mariage et 100 livres en deux paies égales au même les deux années suivantes [non précisé dans le testament, mais sous-entendu et conforté par la tradition].

Il nomme pour héritier universel Pierre Pourchier son fils et de ladite Courbon ainsi que l'éventuel enfant posthume si c'est un garçon et dans ce cas chacun à part égale. Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Si les deux meurent, il leur substitue Jacques Pourchier son frère, et les siens. Dans ce dernier cas, il lègue à sa femme 100 livres supplémentaires et à Honorade Pourchier, femme de Pierre Arlaud 5 livres, et à Catherine Pourchier femme de Mathieu Agnel 20 livres, et à Anne Pourchier femme de Pierre Fabre 20 livres, le tout payable par ledit Jacques dans l'an qui suivra la substitution.

Comme son fils, Pierre Pourchier, est âgé de huit ou dix mois, il institue tuteur de celui-ci et d'un éventuel posthume Claude Courbon marchand de ce lieu, son beau-frère, présent et acceptant. Il nomme pour gadiateur Balthazar Pourpe « son bon amy ». Fait et publié en ce lieu, dans la bastide du testateur quartier des Salletes en présence de François et Arnaud May, frères, Jean Pourchier, Sauvaire Martin, Bernard Tamisier, Pierre Masse, tous de ce lieu, et Jacques Ricard de Mirabeau (84). Le testateur ne sait pas signer. [Signé : Courbon, J Pourchier, B Tamisier]

Mariage entre Christol Maximin et Magdeleine Solliers – f°235

Le 22/07/1663 contrat de mariage entre Christophe Maximin fils de feu Antoine et de Françoise Gouirand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Magdeleine Solliers fille de feu Pascal et de Magdeleine Ollivier, de ce lieu. L'épouse est assistée par sa mère et par Louis Solliers son frère.

L'épouse s'est assignée en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment de dot la somme de 30 livres à prendre sur les fruits d'une terre qu'elle possède à La Bastidonne (84) quartier des Ferrages confrontant le chemin et la terre d'Honoré Pourret pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour, les mariés devant payer les charges. De plus, elle promet d'instituer sa fille héritière pour une part égale avec ses autres enfants, garçon et filles, à prendre à son décès. Il sera fait des habits nuptiaux aux communs dépens des parties pour l'épouse pour le jour du mariage et qui appartiendront, ainsi que les suivants, au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Toppin bourgeois de Vaugines (84), Arnaud Meynier et Louis Boyer de ce lieu. [Signé : Bouier, H Toppin, A Meynier]

Reconnaissance de dot pour Isabeau Rougier – f°241

Le 28/07/1663 a comparu Claude Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Isabeau Rougier, a confessé avoir reçu de Jacques Rougier son beau-père, présent, la caisse ainsi que les robes, linges et ameublements de femme de ladite Rougier, que les parties ont estimé à 51 livres, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa dite femme, absente, comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage chez ce notaire le 28/05/1663. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Pourpe fils de Loui et Guillaume Roguon, de ce lieu. [Signé : Pourpre]

Reconnaissance de dot pour Françoise Gille – f°242

Le 04/08/1663 a comparu Louis Theric de la ville de Pertuis (84), lequel comme mari de Françoise Gille, a confessé avoir reçu de Louis Gilli de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-frère présent, la somme de 100 livres pour reste et entier paiement des 300 livres que ledit Louis avait promis pour la dot de ladite Françoise dans son contrat de mariage passé chez ce notaire le 30/01/1661, après avoir précompté dessus le prix des deux vignes avergerades d'oliviers à Pertuis données par feu Jeanne Aubert femme dudit Gilli à ladite Françoise dans ledit acte qui ont été estimées par sieur Honoré de Croze et sieur Antoine Mersier de Pertuis à la somme de 200 livres ; l'époux est en possession des vignes depuis le mariage.

Les 100 reçues l'ont été tant au prix des coffres, robes, linges et ameublements de femme, ustensiles de maison qu'en argent le tout donné en diverses fois, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Bouzon marchand et Valentin Jourdan de ce lieu, et André Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : Bouzon, V Jourdan, Queyrel]

Quittance pour Sauvaire Remondet et reconnaissance pour Marguerite Ricard – f°287

Le [septembre 1663] a comparu Pierre Masse marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Ricard, a confessé avoir reçu de Sauvaire Reymondet de Saint-Martin-de-Castillon (84) la somme de 36 livres de principal et 36 sols d'intérêt des 72 livres que ledit Sauvaire lui doit avec Ignace Lautier dudit lieu comme héritiers de Michel Bartholin suivant acte chez Me Cortois notaire et lieutenant de juge dudit lieu il y a environ un an, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Martin et André Andrieu de ce lieu. [Signé : C Martin]

Quittance pour Esprit Pourpe et reconnaissance pour Ursule Pourpe – f°297

Le 22/09/1663 a comparu Guillaume Bonaud de Mirabeau (84), lequel a confessé avoir reçu d'Esprit Pourpe de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), son beau-frère, présent, la somme de 30 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à Ursule Pourpe, femme dudit Bonaud, dans leur contrat de mariage reçu chez Me Brochier notaire royal de Beaumont-de-Pertuis (84), d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard Plantard et Louis Autriq de ce lieu. [Signé : G Plantard]

Partage entre Jean et André Martin – f°313

Le [fin septembre début octobre] 1663 ont comparu Jean et André Martin, frères, enfants de feu Marquet, lesquels ont déclaré avoir fait le partage égal entre eux des biens de l'héritage de feu Jean Martin, leur oncle, après le décès de Marguerite Gouirand veuve de ce dernier, duquel ledit Jean Martin a obtenu la moitié d'une terre d'environ dix émines en ce lieu quartier de Vaumalle confrontant terre des hoirs de Pons Martin, la partie du terroir de Grambois, terre des hoirs de Barthélémy Chansaur et l'autre moitié de la part d'André qui est du côté du levant ; et cinq émines de la terre complantée en vigne quartier de Cailloux confrontant vigne de Jacques Rougon fils de Luc, le chemin de Beaumont, terre de Françoise Pourchier et la part dudit André ; une maison d'haut en bas quartier du Portail Romieu confrontant maisons de Barthélémy Daumas, de Légier Meit, la muraille de la ville et la rue.

Pour ledit André, sa part contient l'autre moitié de la terre quartier de Vaumalle confrontant terres des hoirs dudit Pons Martin, dudit Chansaur, la partie partir du terroir, terre de Légier Meit et la terre dudit Jean du côté du couchant ; sept émines de la terre complantée en vignes quartier de Carilloux confrontant terre et vigne de Jean Villard, de ladite Françoise Pourchier, le chemin de Beaumont et la part dudit Jean du côté du couchant.

Comme la part dudit Jean excède en valeur celle dudit André de la somme de 240 livres, ledit Jean devra payer 120 livres, en déduction de laquelle somme paiera à Alexandre Gouirand 66 livres que

ledit André lui doit suivant acte chez Me Gavaudan notaire il y a environ un mois ; 22 livres 10 sols à Catherine Martin, femme de Charles Daumas pour la moitié du legs qui lui a été fait par ledit Jean Martin leur oncle ; et les 31 livres 10 sols restante avec 21 livres 14 sols que ledit Jean doit à André pour sa part des tonneaux dudit héritage, soit au total 53 livres 4 sols, ledit Jean paiera avec les intérêts à partir de ce jour dans trois ans. En cas d'éviction d'une terre, les deux parties équilibreront ceci ; ils se donneront passage sur les terres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Caritat et Louis Mirabeau de ce lieu. [Signé : Caritat, L. Mirabeau]

Quittance pour Esprit Benoît – f°326

Le 13/10/1663 a comparu Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Esprit Benoît, son oncle, de Vitrolles-en-Luberon (84), présent, la somme de 100 livres que ledit Esprit avait donné audit Vian dans son contrat de mariage passé avec Jeanne Trouchaud devant ce notaire le 29/03/1660, dont il a reçu 75 livres avant l'acte avec quittance privée du 15/10/1662 et 25 livres à l'instant, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Auguste Constans et Claude Roux de ce lieu. [Signé : Rous, Constans]

Partage entre Georges Berard et Barthélémy Arnaud – f°442

Le 05/12/1663 ont comparu Georges Berard et Barthélémy Arnaud, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré, conformément à l'acte de société passé entre eux devant feu Me Louis Sauvecane notaire le 21/01/1643, avoir procédé au partage des biens meubles, immeubles, fruits et bétail de leurs héritages.

Ledit Georges Berard a obtenu une maison, qui est sa maison paternelle, quartier des Théolèdes, d'haut en bas, confrontant maisons des hoirs de Laurent Ferrier, de Jeanne Icard femme de Joseph Allemand et la rue devant et derrière avec les six tonneaux à vin qui y sont ; un dessus de maison à l'Hôpital Pauvre confrontant par-dessous maison de Jean Villard, des hoirs de Jaume Beraud, la rue et la ruelle ; une bastide et tenement de terres, vigne, jardin et prés de douze saumées et demi quartier des Salletes confrontant terres de Barthélémy Bouzon de deux parts, d'Antoine Long, des hoirs de Bertrand Cousin, d'Etienne Silvestre et terres de la part dudit Barthélémy Arnaud ; une terre quartier de La Taulière de six saumées confrontant terres de la part dudit Arnaud du côté du levant, la draie allant à Vaumalle, le chemin et la rivière de l'Eze ; une terre à la Plane [plaine] de La Taulière d'une saumée trois émines confrontant terres de Jacques Blanc, terre de la part dudit Arnaud du côté du midi, terres de Louis Martin et de Véronique Reymond ; une terre audit quartier de quatre émines une cosse confrontant du couchant part dudit Arnaud, le chemin de deux parts et terre de Nicolas Chansaur ; une terre à Venas d'une saumée sept émines confrontant du levant terre de la part dudit Arnaud, terre à deux parts d'Arnaud Nicolas, de Marquet Chansaur et le fossé ; une terre quartier de Valmalle de trois saumées une émine confrontant du couchant terre de la part dudit Arnaud, de Louise Jaubert, terre gaste et terre d'Anne Jaubert ; une terre de deux saumées six émines au Clot du Couillet des Avens confrontant du levant et midi terres de la part dudit Arnaud, le Collet des Avens, terre de Louise Jaubert ; une terre audit quartier d'une saumée sept émines confrontant du septentrion, levant et midi terre dudit Arnaud et terre gaste ; une terre et verger audit quartier de six émine dix cosses confrontant terre des hoirs d'Antoine Pourchier, de Barthélémy Chansaur, terre et verger de la part dudit Arnaud et terre d'Anne Jaubert ; une terre audit quartier de six émines confrontant terre de la part dudit Arnaud du côté du levant, le fossé et terre de Louise Jaubert ; une terre au Pas de Valmalle de quatre émines confrontant terre de Marquet Chansaur, draie entre deux et terre de Jean Roche ; une terre à Venas d'une saumée une émine confrontant terres d'Arnaud Nicolas, de François Chansaur et le fossé ; une terre quartier de l'Escarailhou de trois émines confrontant terres de Louise Jaubert, de Jacques Blanc et de Jean Roche ; une terre et verger quartier du Pas de Laze de six émines confrontant du levant terre de la part dudit Arnaud, des hoirs de François et Barthélémy Chansaur et terre gaste ; une terre au Grand Vallon d'une saumée une émine confrontant le chemin allant à Mirabeau, terre de la part dudit Arnaud et de Pierre Villard ; une terre et vigne « au degoutal » de Cailloux de deux saumées

confrontant du couchant terre de la part dudit Arnaud, vigne de Roman David, la draie et vigne de Denis Solliers ; un verger quartier de Passeronne d'une émine cinq cosses confrontant verger de la part dudit Arnaud, de ce notaire et verger de Me Georges Gueidan à deux parts ; une terre à Cailloux de six émines confrontant du levant terre de la part dudit Arnaud, le chemin allant à Beaumont et terre de Barthélémy Bouzon ; une terre au quartier des Sallettes d'une saumée quatre émines confrontant à deux parts terres et prés de Françoise Pourchier, des hoirs de Jean Pierre blanchard et la draie ; une vigne quartier de Pospeyre d'environ cinq hommes confrontant vigne de Brancais Vian, des hoirs de Jean Meynier et la draie ; une terre à Cailloux complantée en vigne d'une saumée trois émines confrontant du septentrion terre complantée en vigne de la part dudit Arnaud, le chemin, terre des hoirs de Jean Fournier et de Honorade Meyran ; une vigne quartier de La Taulière de deux hommes et demi confrontant du couchant vigne de la part dudit Arnaud, terre d'Anne Arnaud à deux parts ; une vigne à Cailloux d'une carterade 412 souches confrontant du septentrion vigne de la part dudit Arnaud, le chemin, vignes de Louis Darbon, de Bernard Tamisier ; une vigne au Plan de cinq hommes confrontant vigne de Jean Sicard, d'André Martin et de Pierre Masse ; et finalement un pré quartier de Cailloux de six émines trois cosses confrontant prés de François Roman, de Jeanne Icard, de Claude Reynaud, fossé entre deux, pré de la part dudit Arnaud, le chemin et pré de Jean Sauvecane.

La part dudit Barthélémy Arnaud consiste en une maison d'haut en bas quartier du Portail Romieu confrontant maisons des hoirs d'Etienne Silvestre, d'Antoine Gondon, la rue et la ruelle ainsi que cinq tonneaux à vin qui sont dans la cave ; une crotte « partie de massonnerie et partie de malausenne » audit quartier confrontant la maison dudit Gondon par-dessus, jardin desdits Silvestre, la muraille de la ville et la ruelle : une boutique et cave en dessous avec quatre tonneaux à vin et cuves de pierre au-devant, quartier de la Place de l'Eglise confrontant par-dessus et sur les côtés maisons des hoirs d'Alexandre et Nicolas Menard, de Claude Courbon, par derrière maison de Pierre Jean Rocamus maître chirurgien et la rue ; une bastide, affar et tenement de terres, prés, vigne et jardin de dix saumées sept émines confrontant terres de Barthélémy Bouzon, de Guillaume Silvestre, le chemin allant à Beaumont, terre des hoirs de Jean Pierre Blanchard, de Pierre Richier, d'Honoré Chansaur, de François Silvestre et terres de la part dudit Georges Berard en deux endroits et, pour faire la séparation des terres ont été plantées cinq bornes, trois se visant en droite ligne du septentrion au midi, une contre la terre de Nicolas Chansaur et la dernière au c... de la terre et vigne de Barthélémy Bouzon et la deuxième « estant sur une esminence entre deux » et, pour les deux autres qui se visent aussi l'une l'autre, celle du midi est contre le chemin de Beaumont et l'autre contre la terre de Joseph Coupier ; une terre au Valon de Rouge d'une saumée trois émines confrontant le chemin de Beaumont, terre de Benoît Rougier, des hoirs de Gaudemar et de Bertrand Coussin ; une terre quartier de La Taulière de six saumées confrontant la rivière de l'Eze, terres des hoirs de Pons Martin, de Véronique Reymond, d'Antoine Turrier et terre de la part dudit Berard, avec trois bornes plantées pour la séparation, se visant en droite ligne du levant au couchant, la première contre la terre dudit Turrier, la deuxième sur « l'esminence » et l'autre contre la rivière ; une terre aux Plaines de La Taulière d'une saumée trois émines confrontant terres de Jacques Blanc, de Louis Martin, la draie et terre de la part dudit Berard avec deux bornes l'une au levant et l'autre au couchant ; une terre audit quartier de quatre émines une cosse confrontant terres des hoirs d'Antoine Pourchier, le chemin à deux parts et terre de la part dudit Berard avec deux bornes se visant contres lesdits chemins ; une terre à Venas d'une saumée sept émines confrontant le fossé de Vaumalle, terres d'Arnaud Nicolas, de Jacques Blanc, de Jacques Ricard, de François Pourchier et terre de la part dudit Berard avec deux bornes se visant l'une contre le fossé et l'autre du côté du midi ; une terre quartier de Vaumalle de deux saumées sept émines confrontant terres d'Anne et Louise Jaubert et terre de la part dudit Berard avec trois bornes se visant en droites lignes, l'une du côté du levant, l'autre du couchant et la dernière entre deux ; deux saumées six émines de terre au Clot du Collet des Avens confrontant du couchant et septentrion terres d'Anne Jaubert et à deux parts la part dudit Berard avec pour séparation trois bornes l'une du côté du levant « faisant quatre faces », une sur le « mitan du Clot visant » les première et troisième et ce dernière a été plantée au

couchant contre la terre d'Anne Jaubert ; une terre audit quartier d'une saumée sept émines confrontant terres de Louise Jaubert, terres de la part dudit Berard, avec une borne du côté de ladite Jaubert visant « au susdit » avec quatre faces, ayant planté une autre borne derrière le Jas visat ladite borne à quatre faces servant aussi à la séparation du jas qui a été partagé entre les parties et où il sera fait aux communs frais des parties une muraille au milieu et les portes nécessaires, la part dudit jas étant du côté du levant pour ledit Berard ; une terre et verger audit quartier d'une saumée une émine deux cosses confrontant terres des hoirs de Barthélémy Chansaur et Barthélémy Daumas et, à deux parts terres de la part dudit Berard avec quatre bornes, l'une du côté du levant contre la terre dudit Daumas, l'autre qui s'aligne avec la première contre la terre d'Anne Jaubert, et les deux autres, l'une du midi contre la terre de ladite Jaubert et l'autre contre la terre des hoirs dudit Chansaur ; une terre audit quartier de six émines confrontant terre desdits hoirs dudit Chansaur, fossé et terre de la part dudit Berard avec deux bornes, l'une contre ledit fossé et l'autre au couchant ; une terre quartier des Jors de quatre émines confrontant le chemin allant à la bastide des Chansaur, terre des hoirs desdits Chansaur et de Marguerite Blanc ; une terre quartier du Pas de Laze plantée d'oliviers de six émines confrontant terre gaste, terre des hoirs de Bertrand Coussin, de François Chansaur et la part dudit Berard avec deux bornes, l'une contre la terre gaste et l'autre contre la terre des hoirs de François Chansaur ; une terre quartier de Grand Vallon d'une saumée une émine confrontant terre de Mathieu Daumas et terre de la part dudit Berard avec deux bornes « tirant du levant au couchant » ; une terre quartier de l'Escarailhou d'une saumée trois émines confrontant terres des hoirs de Jean Antoine Vian, de Mathieu Mure et la rivière de l'Eze ; un verger à Passeronne d'une émine cinq cosses confrontant vergers de Me Georges Gueidan, de Claude Courbon, draie entre deux, de ce notaire et verger de la part dudit Berard avant deux bornes, l'une contre le verger dudit Gueidan et l'autre contre celui de ce notaire ; une terre quartier de Cailloux complantée en vigne d'une saumée trois émines confrontant terres de Honorade Meiran, de Jean Rougier, le chemin et terre de la part dudit Berard avec deux bornes se visant, l'une du côté du chemin et l'autre contre la terre de ladite Meyran ; une terre et vigne au « degoutal » de Cailloux de deux saumées confrontant terre et vigne de Joachim Caire, de Roman David, de Louis Meynier et terre de la part dudit Berard avec quatre bornes en droit ligne du septentrion au midi, la première contre la pièce de Louis Meynier et l'autre contre la vigne des hoirs de Jean Fournier ; deux hommes et demi de vigne quartier de La Taulière confrontant vigne de Me Georges Gueidan, terre d'Anne Arnaud et vigne de la part dudit Berard avec deux bornes, l'une contre la terre de ladite Arnaud et l'autre contre la terre inculte, se visant l'une l'autre ; une vigne quartier de Cailloux d'une carterade 412 souches confrontant terre de Bernard Tamisier, terre et vigne de Pierre Durand, le chemin, et verger de la part dudit Berard avec deux bornes se visant l'une contre le chemin et l'autre contre la terre dudit Tamisier ; une vigne au Plan d'environ cinq hommes et demi confrontant terre de Pierre Durand, d'André Martin, de Jean Martin et le chemin ; une terre au Moulin Vieulx d'une saumée confrontant terre de Pierre Volaire, de Jacques Silvestre et la rivière de l'Eze ; et finalement deux émines de pré quartier de Cailloux confrontant pré de Claude Reynaud, le chemin et pré de la part dudit Berard en deux endroits avec du côté du septentrion le fossé entre deux, et ayant planté deux bornes pour la séparation, l'une contre le fossé et l'autre contre le chemin.

D'autant que la part dudit Arnaud excède celle dudit Berard, ledit Arnaud rendra audit Berard 67 livres dans quinze [jours ? non précisé dans l'acte]. En cas d'éviction d'une terre, chacun assumera pour moitié la perte ; ils se donneront passage sur les terres limitrophes qu'ils ont partagées. Chacun entretiendra dans sa part les fossés qui y sont. Pour les fruits, ils appartiendront à ceux qui possèdent désormais la part. Ils déclarent avoir partagé également les meubles, ustensiles de maison et fruits recueillis ainsi que le bétail tant gros que menu. Il demeure encore en commun les semés pour la récolte en cours pour lesquels chacun paiera la moitié des frais ; concernant l'arrentement avec Jean Coussin de Marseille (13), ils le poursuivront ensemble jusqu'à la fin. Pour les dettes de l'héritage, ils paieront chacun par moitié, notamment la fondation faite par Pierre Silvy. D'où quittance réciproque. Concernant la dot de leurs femmes, chacun s'en occupe, dont ce que ledit

Berard a payé en dot à Magdeleine, sa fille. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Louis Pourpe marchand de ce lieu. [Signé : Pourpre, Martin]

Le 01/04/1664 ledit Berard a confessé avoir reçu dudit Arnaud la somme de 67 livres qu'il lui devait suivant l'acte ci-dessus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jean Martin et Louis Reynaud. [Signé : Martin]

Reconnaissance de dot pour Jeanne Villard – f°463

Le [décembre 1663] a comparu Jacques Bertet, scieur de bois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jeanne Villard, sa femme, absente, la somme de 39 livres au prix de la caisse, des robes, linges et ameublements de femme de cette dernière suivant estimation, d'où reconnaissance au profit de sa femme comme il l'avait promis dans leur contrat de mariage passé chez Me Sauvaire notaire en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Martin et Barthélémy Bouzon de ce lieu. [Signé : Martin, Bouzon]

Reconnaissance pour Anne Viguiet – f°468

Le 27/12/1663 a comparu Honoré Silvy du lieu de Montfuron (04), lequel comme mari d'Anne Viguiet a confessé avoir reçu de Nicolas et Raymond Viguiet, frères, de Montfuron, présents, dudit Nicolas 50 livres pour sa part de la dot constituée à ladite Anne par feu Georges Viguiet son aïeul, dans son contrat de mariage reçu par Me Fillol notaire à La Bastide-des-Jourdans (84), et dudit Raymond 12 livres payant pour Elzias Viguiet son autre frère suivant sa portion de ladite dot, ledit Raymond étant chargé de faire le paiement suivant acte reçu par Me Amoureux notaire de Pierrevert (04). Ledit Silvy avait reçu la part dudit Raymond il y a environ quinze ans. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Gabriel et Antoine Arnoux de ce lieu. [Signé : Jean Pire Gabriel]

[fin du registre]